

CONSEIL DE L'UFR SANTÉ – SÉANCE PLENIERE
Procès-verbal de la séance plénière du Vendredi 26 Août 2022

<p><i>Présents</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collège A : Professeurs et Personnels assimilés ROY-DORAY Bérénice MAVINGUI Patrick (visioconférence) NOBECOURT Estelle (visioconférence) MARIMOUTOU Catherine ➤ Collège B : Maîtres de Conférences et Personnels assimilés DIOTEL Nicolas (visioconférence) ROUSSELET Manon (visioconférence) LERUSTE Sébastien (procuration Bérénice DORAY) ➤ Collège des praticiens hospitaliers ➤ Collège des BIATSS BOUGET Yannis PATCHE Jessica (procuration Yannis BOUGET) ➤ Collège des Usagers ➤ Personnalités extérieures LEBRETON Laetitia (Région Réunion) (visioconférence)
<p><i>Assistent à titre consultatif</i></p>	<p>LUCAS Hélène, Responsable Administrative et financière de l'UFR Santé WINER Arnaud, Vice-doyen en charge de la formation MEILHAC Olivier, Vice-doyen en charge de la recherche STOJCIC Irène, Représentante du Conseil Interrégional Réunion Mayotte de l'Ordre des Médecins</p>
<p><i>Secrétaire de séance</i></p>	<p>TECHER Maeva, Assistante de direction de l'UFR Santé</p>
<p><i>Ordre du jour</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation des procès-verbaux des séances du 23 septembre 2021, du 04 Novembre 2021, du 17 février 2022, du 28 avril 2022 et du 02 juin 2022 2. Avis sur le dossier d'accréditation IRIBODE 3. Avis sur les documents pédagogiques de l'UFR Santé 4. Avis sur les DU/DIU 5. Points d'informations 6. Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Conseil de l'UFR Santé débute à **09h36** en présentiel et en distanciel sous la présidence de Madame Bérénice ROY-DORAY, Doyenne de l'UFR Santé.

Ordre du jour	Échanges et délibérations
<p>1. Approbation des procès-verbaux des séances du 23 septembre 2021, du 04 Novembre 2021, du 17 février 2022, du 28 avril 2022 et du 02 juin 2022</p>	<p>Madame ROY-DORAY présente aux membres du conseil l'ensemble des procès-verbaux des séances précédentes.</p> <p>Madame ROY-DORAY précise que lorsque les procès-verbaux des conseils sont validés en instance, ils seront publiés sur le site internet de l'UFR Santé.</p> <p>Madame ROY-DORAY soumet au vote les procès-verbaux des séances du 23 septembre 2021, du 04 Novembre 2021, du 17 février 2022, du 28 avril 2022 et du 02 juin 2022 : approuvés à l'unanimité avec 1 abstention.</p>
<p>2. Avis sur le dossier d'accréditation IRIBODE</p>	<p>Madame ROY-DORAY présente aux membres du conseil les documents concernant la demande d'accréditation pour délivrer le diplôme de bloc opératoire. Une formation était déjà proposée au sein du CHU. Un nouveau décret confère désormais le grade master à tous les IBODE qui obtiendront leur diplôme à la suite d'une formation à la spécialité suivie à partir de l'année universitaire 2022-2023. Cette formation de spécialité durera à présent 2 ans au lieu de 18 mois auparavant (soit >4 semestres validés par l'obtention de 120 ECTS).</p> <p>Madame ROY-DORAY indique que les documents ont été envoyés au Ministère le 25 juillet 2022.</p> <p>Après quelques échanges, Madame ROY-DORAY soumet au vote le dossier d'accréditation IRIBODE : avis favorable à l'unanimité.</p>
	<p>Madame ROY-DORAY informe les membres du conseil que les documents pédagogiques votés à la séance précédente ne sont pas encore passés aux instances de l'Université car le service de la DEPF souhaitait récupérer l'ensemble des documents pédagogiques de l'UFR Santé pour passage en CFVU du 06 septembre prochain.</p>
<p>3. Avis sur les documents pédagogiques de l'UFR Santé</p>	<p>Après avoir informé que les documents pédagogiques concernant la L.PASS ont été mis à disposition des membres du conseil ce matin, Madame ROY-DORAY commence par les documents du DFGSM.</p> <p>Elle laisse la parole à Monsieur Arnaud WINER et Madame Estelle NOBECOURT.</p>
	<p>Monsieur Arnaud WINER intervient en reprenant le contexte de la modification des documents du DFGSM (suite à la réforme du 2^{ème} cycle). Madame Estelle NOBECOURT poursuit en précisant les changements émis dans les documents pédagogiques de la formation. Madame DORAY remercie</p>

le travail réalisé par les responsables pédagogiques pour la refonte complète du DFGSM en un temps record.

Madame Estelle NOBECOURT souhaite avoir l'avis du conseil au sujet des sanctions mises en place suite aux taux élevés d'absentéisme. (Les enseignements dirigés sont obligatoires, la mise en place « de l'appel » s'effectuera à chaque début de cours. Si l'étudiant est absent à plus de 3 sessions dans un module obligatoire, il devra passer son examen à la session 2).

Madame Estelle NOBECOURT souhaite également avoir l'avis du conseil au sujet des compensations pour les étudiants ajournés dans certaines UE et qui peuvent toutefois passer au niveau supérieur. (Chaque UE devrait être indépendante et ne pas être rattrapée par une autre UE).

Madame ROY-DORAY approuve ces modifications.

Madame LUCAS intervient en indiquant que Monsieur Yannis BOUGET a contacté le service de la DEPF afin de vérifier si la formation DFGSM fait partie des règlements Licence du Code de l'éducation.

Monsieur Yannis BOUGET indique être toujours dans l'attente d'une réponse de la part du service concerné. Il poursuit en précisant que le règlement spécifique actuel ne prend pas en compte cette compensation.

Les membres du conseil poursuivent leurs échanges à ce sujet.

Monsieur Patrick MAVINGUI souhaite alerter les membres du conseil quant au respect de la réglementation des études. Il propose également de s'inspirer des règlements des autres facultés afin d'alimenter les documents de référence. Monsieur Yannis BOUGET indique s'être renseigné sur les règlements des autres universités (Bourgogne, Grenoble et Bordeaux).

Suite à l'arrêté du 21 décembre 2021, Monsieur Yannis BOUGET indique que les UFR ainsi que les Universités ont la possibilité de définir les modalités de limite de redoublement des étudiants en santé (par exemple : l'Université de Bordeaux ne va pas au-delà d'un triplement pour un étudiant en 2^{ème} ou 3^{ème} année de médecine).

Monsieur Arnaud WINER donne des éléments complémentaires concernant les documents de référence (dématérialisation des examens, augmentation des enseignements dirigés, diminution des cours magistraux, programme correspondant à l'examen du début de 6^{ème} année).

Il sensibilise également Madame Laetitia LEBRETON sur le manque de ressources humaines pour cette mise en place de la réforme.

Madame Laetitia LEBRETON répond être consciente des problématiques et rassure les membres du conseil en indiquant que les besoins émis sont bien remontés systématiquement.

Suite aux échanges entre les membres du conseil, Madame ROY-DORAY soumet au vote les documents pédagogiques de DFGSM sous réserve des éventuelles modifications *via* les services de la DEPF : **approuvés à l'unanimité.**

	<p>Madame ROY-DORAY présente les documents pédagogiques de la Licence Science pour la Santé en précisant qu'ils ont été votés au précédent conseil, cependant, des modifications ont été apportées.</p> <p>Monsieur Yannis BOUGET indique que ces documents ont été validés sous réserve de la modification de la mineure santé du parcours LAS- 3(A). Il poursuit également en indiquant que le parcours LAS-3(B), n'existant pas, a été supprimé des MCC.</p> <p>Suite aux modifications apportées, Madame ROY-DORAY soumet au vote les documents pédagogiques de la Licence Science pour la santé : approuvés à l'unanimité.</p> <p>Madame ROY-DORAY présente les documents pédagogiques de la L.PASS/L.AS aux membres du conseil ainsi que les modifications apportées (Allongement de la durée d'épreuve de l'UE1A de 30 minutes à 1 heure, allongement de l'épreuve de l'UE2C, mise en place d'un séminaire d'une journée en L.AS-3(A) avec ajout de l'UE2A3 pour les LAS3A (la période 2) et suppression de la L.AS3B puisque ce parcours n'existe pas.</p> <p>Les modifications seront réalisées avant l'envoi pour la CFVU du 06 septembre prochain.</p> <p>Après plusieurs échanges, Madame ROY-DORAY soumet au vote les documents pédagogiques de la L.PASS/L.AS : approuvés à l'unanimité.</p>
<p>4. Avis sur les DU/DIU</p>	<p>Madame ROY-DORAY laisse la parole à Madame LUCAS afin de présenter les documents aux membres du conseil.</p> <p>Madame LUCAS présente les MCC du DU Hypnose et informe les membres du conseil de la fermeture de ce DU pour cette année universitaire pour cause de modification de l'équipe pédagogique.</p> <p>Elle précise que certains étudiants pourraient ne pas avoir validé leur mémoire et devront donc repasser devant un jury l'année prochaine. C'est pourquoi, il est nécessaire de faire voter à ce conseil les MCC du DU Hypnose.</p> <p>Monsieur Arnaud WINER souhaite aborder la problématique de la validation au central des DU de l'UFR Santé.</p> <p>Madame ROY-DORAY informe les membres du conseil que l'UFR Santé continue sa démarche d'autonomisation des DU au sein de la faculté. Elle précise qu'avant la fermeture, il a été convenu que tous les DU/DIU santé, portés par le service de la DFTLV, soient hébergés/localisés au niveau de l'UFR Santé.</p>
	<p>Madame ROY-DORAY soumet au vote le tableau des MCC du DU hypnose pour la soutenance du mémoire : approuvé à l'unanimité.</p> <p>Madame ROY-DORAY poursuit la présentation des documents avec le DU plaies, brûlures et cicatrisation.</p> <p>Les membres du conseil font la remarque concernant le coût élevé de ce DU.</p>

	<p>Après quelques échanges, Madame ROY-DORAY soumet au vote les documents relatifs au DU plaies, brûlures et cicatrisation : approuvés à l'unanimité.</p>
<p>5. Points d'informations</p>	<p>Madame ROY-DORAY présente aux membres la délibération votée au conseil d'administration du 07 juillet 2022 concernant les nouvelles conditions et modalités de prise en charges des frais de mission (remboursement, avance des frais, autorisation des missions pour les universitaires etc..).</p> <p>Suite à cela, Madame ROY-DORAY souhaite faire un point quant aux déplacements des enseignants sur l'île pour leurs enseignements. Elle informe s'être renseignée à multiples reprises auprès de Monsieur le Président de l'Université, et précise qu'à l'heure actuelle il n'y a aucune prise en charge par l'université pour les déplacements sur l'île liés aux enseignements.</p> <p>Les enseignants qui bénéficient de la prise en charge des déplacements sont ceux pour lesquels des conventions spécifiques ont été mises en place (Convention Région pour la L.PASS / Convention CIVIS pour le DFGSM). Pour les autres enseignements (hors convention), il n'y a aucune modalité de prise en charge.</p> <p>Certains enseignants de la Licence science pour la santé ont fait remonter qu'il avait été discuté oralement qu'une prise en charge aurait lieu jusqu'à que la faculté de santé ait officiellement déménagé dans le sud. Le central de l'Université indique n'avoir jamais validé cette proposition.</p> <p>Madame ROY-DORAY cite les propos validés en conseil d'administration « Les déplacements qui sont remboursés sont ceux effectués pour les besoins de l'activité du service auquel l'agent est rattaché (réunion, groupe de travail, conférence, instances, formations, etc) organisés en dehors de la résidence familiale ou administrative.</p> <p>Par conséquent les déplacements qui sont effectués dans le cadre des activités normales et régulières de l'agent, par exemple de l'enseignement pour un enseignant ou un enseignant-chercheur, ne sont pas considérés comme des déplacements relatifs à des missions. »</p> <p>Madame Laetitia LEBRETON intervient en indiquant ne pas avoir reçu officiellement de demande de subventions paramédicales pour les déplacements des enseignants de l'IFSI.</p>
	<p>Madame Laetitia LEBRETON insiste sur la volonté de la Région Réunion à aider la faculté de santé à se développer. Madame LUCAS répond avoir bien transmis la demande (la convention + annexe financière) mais reste dans l'attente de validation des documents avec la Région afin de savoir s'il est nécessaire de transmettre des documents complémentaires.</p> <p>Madame Laetitia LEBRETON souhaiterait être en copie des mails concernant les subventions/conventions Région et fera le point avec ses services. Elle souhaiterait également recevoir toutes les demandes concernant les chefs de clinique.</p>

Monsieur Patrick MAVINGUI rebondit sur le sujet concernant les déplacements pris en charge. Il propose de réouvrir la discussion à ce sujet en conseil d'administration prochain en espérant pouvoir trouver une solution.

Monsieur Yannis BOUGET prend la parole concernant la situation des personnels en CDD. En effet, au vu du salaire trop bas et de la situation précaire de ces agents, n'y aurait-il pas la possibilité d'avoir une réflexion quant à la revalorisation des agents de l'Université de la Réunion ? Celle-ci pourrait se faire sous forme de convention ou non, pour être traitée même titre que les autres agents en CDD dans d'autres organismes partenaires (fonction publique hospitalière et fonction publique territoriale).

Il poursuit en indiquant avoir eu des retours de personnes extérieures faisant remarquer que la grille de rémunération pour les agents en CDD à l'Université n'était pas assez attractive.

Madame LUCAS répond être consciente que l'Université n'est pas attractive en termes de salaire, ce qui explique les départs de certains agents. Malheureusement une grille a été votée il y a des années et cela semble complexe de vouloir sortir de cette grille de rémunération.

Madame LUCAS poursuit en indiquant qu'il n'y a pas eu de réflexion sur ce sujet et qu'il risque de ne pas y en avoir suite aux difficultés économiques que rencontre l'Université actuellement. Toutefois, Madame LUCAS précise que ce point sera remonté à la réunion des cadres.

Monsieur Yannis BOUGET ajoute que la situation des collègues devient de plus en plus précaire et qu'ils doivent faire face à l'augmentation du coût de la vie (inflation, logement, enfants etc).

Monsieur Patrick MAVINGUI commente que l'Université de la Réunion n'est pas la seule à avoir des niveaux salariaux bas. Le point de différence du territoire consiste en la surrémunération.

S'il faut monter le salaire des agents en CDD à la surrémunération, il faut avoir le budget. Même si l'Université est autonome, l'Etat intervient malgré tout dans les ressources propres. Dans ce contexte, c'est une discussion qu'il faut avoir avec l'Université mais aussi avec l'Etat.

Monsieur Patrick MAVINGUI comprend les propos de Monsieur Yannis BOUGET et le soutient. Toutefois, il précise que cette question reste difficile à résoudre.

Madame ROY-DORAY reprend la parole concernant la situation de la réforme du 2^{ème} cycle. Elle précise que la création de ce 2^{ème} cycle doit être validée par le Ministère et par une mission IGAS. Elle rappelle que lors de la visite de la Ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, Madame VIDAL, il a été décidé dans le contrat quinquennal la création de ce 2^{ème} cycle à la Réunion.

Madame ROY-DORAY poursuit au sujet des demandes de poste d'hospitalo-universitaire en correspondance des besoins de la réforme.

Madame ROY-DORAY indique également avoir demandé au conseil départemental des subventions pour les postes de chefs de clinique : la réponse est défavorable. Toutefois, le conseil départemental ne ferme pas complètement leurs portes si la demande concerne des aides pour les étudiants. Madame DORAY pense à l'amélioration du tutorat santé.

Elle poursuit en indiquant s'être tournée vers la Région. Un rendez-vous a eu lieu entre Madame Laëticia LEBRETON, Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT et Monsieur Salim OMARJEE. Lors de ce rendez-vous il a été évoqué les besoins pour le 2^{ème} cycle, les postes d'hospitalo-universitaires et ainsi que les postes de BIATSS.

Madame DORAY insiste sur les besoins de construire une révision des effectifs pluriannuelle (sur 5 ans).

Un rendez-vous avec le Ministère et la Région est prévu le 29 septembre 2022 prochain.

Elle informe les membres du conseil que la situation actuelle est extrêmement difficile et que celle-ci a bien été remontée à Monsieur le Président de l'Université.

Il a été demandé en urgence de pouvoir disposer d'1 poste d'ingénieur et d'1 poste de gestionnaire pédagogique par année, de 4 postes de chefs de clinique.

Madame ROY-DORAY laisse la parole à Madame LUCAS concernant la situation des ressources humaines au sein de l'UFR santé.

Concernant les renouvellements, Madame LUCAS indique les problèmes rencontrés. En effet, les renouvellements n'ayant pas pu être actés avant la fermeture administrative de l'Université, il en résulte une inquiétude de la part des agents concernés. Une réunion avec le DRH s'est tenue le mercredi à 12h. L'ensemble des personnels BIATSS de l'UFR Santé sont renouvelés excepté le poste de gestionnaire du 3^{ème} cycle de médecine générale.

Madame LUCAS apporte des explications quant au non-renouvellement de cet agent. Ce dernier étant rémunéré sous convention CIVIS, l'Université demande à recevoir le virement de la subvention en amont pour pouvoir renouveler l'agent concerné. Madame LUCAS indique que lors des années précédentes, la procédure était différente. En effet, l'Université accordait le renouvellement de l'agent dès réception de la notification indiquant l'accord de la subvention. Elle ajoute que cette modification de procédure (validée avant la fermeture administrative) rend la situation encore plus complexe.

Madame LUCAS indique que l'agent a dû rentrer chez elle en attendant de recevoir le virement auprès de la CIVIS.

Madame ROY-DORAY ajoute que cette information leur a été communiquée par la direction des ressources humaines il y a quelques jours.

Madame LUCAS poursuit concernant le remplacement de la cheffe de bureau du DFGSM. La demande GED a été faite vers la fin Mai. Cependant elle reste bloquée au même niveau suite à un problème d'identification de la ligne budgétaire. Il a été convenu d'utiliser le budget R1C.

Madame LUCAS indique donc être dans l'attente de l'aval de l'agent comptable pour prendre sur cette ligne budgétaire.

De plus, elle poursuit qu'une fois la demande GED validée par Monsieur le Président, une autre problématique vient s'ajouter : la commission de recrutement. Celle-ci n'étant plus gérée au niveau de la composante cela implique des procédures administratives ainsi que du temps supplémentaire pour le recrutement de l'agent.

Au vu de la situation critique de l'UFR Santé, Madame LUCAS indique avoir demandé une procédure exceptionnelle afin d'avancer le processus de recrutement (dans le courant du mois de septembre).

Madame LUCAS poursuit sur la situation des ressources humaines au sein de l'UFR Santé avec la demande de mobilité du 2^{ème} gestionnaire pédagogique DFGSM. Cependant, aucune information sur sa demande de mobilité n'a été transmise à l'UFR Santé (demande acceptée ou non, délai, préavis etc). Après s'être rapprochée de la direction des ressources humaines, Madame LUCAS informe les membres du conseil que la demande de mobilité de l'agent a été acceptée. Cependant, nous devons attendre le 1^{er} septembre (date de la mobilité de l'agent) pour pouvoir entamer la demande de recrutement dans la GED (poste de titulaire).

Madame LUCAS termine en abordant le point sur le poste de la cheffe de bureau Licence-Master. L'agent a émis le souhait de retourner au rectorat. Cependant, comme cité précédemment, aucune information sur la demande n'a été transmise à l'UFR Santé. Si la demande de l'agent a été acceptée, le processus de recrutement sera le même que celui cité précédemment (poste de titulaire).

Madame LUCAS informe les membres du conseil qu'elle reste toujours dans l'attente de la réponse de la direction des ressources humaines face aux points cités ci-dessus.

Madame LUCAS aborde le sujet des arrivées au sein de l'UFR Santé : la gestionnaire de scolarité Licence 2^{ème} et 3^{ème} année, la gestionnaire formation continue et l'opérateur logistique.

Madame ROY-DORAY vient soutenir les propos de Madame LUCAS en indiquant que les processus de recrutement sont devenus très longs et ont rajouté des difficultés à la situation.

Madame DORAY laisse la parole à Madame Laetitia LEBRETON qui reprend l'historique des demandes de postes faites auprès du Ministère. Elle indique que ces demandes de postes ont été appuyées par Madame la Présidente de Région et précise être au maximum de ce qu'elle peut faire.

Madame Laetitia LEBRETON propose également d'être présente, si cela peut être utile, lors de la révision des effectifs au mois d'octobre prochain en soutien à l'UFR Santé.

Les membres du conseil échangent entre eux quant à la possibilité de recruter une personne en urgence le temps du recrutement des gestionnaires au vu de la situation critique. (Emploi en intérim, détachement exceptionnel d'un agent d'une autre composante).

Les membres du conseil font remonter le souci de proportion des agents BIATSS mal répartis dans les composantes et qu'il faudrait redistribuer en fonction des besoins de chaque composante (problème dans le redéploiement).

Monsieur Patrick MAVINGUI intervient en précisant avoir contacté le directeur des ressources humaines de l'Université pour demander une réunion

extrêmement urgente afin de mettre au clair les éléments cités précédemment.

Madame ROY-DORAY insiste sur le fait d'avoir signalé à plusieurs reprises la situation alarmante de l'UFR Santé auprès de la gouvernance de l'Université. Elle poursuit en indiquant être toujours face à des blocages pour toutes les situations (demande de recrutement des postes dans la GED).

Monsieur Patrick MAVINGUI aborde la problématique du poste de gestionnaire administratif pour les 4 unités de recherche. Il reprend l'historique de cette demande lors du séminaire des moyens et tient à signaler qu'en 1 an il n'y a pas eu d'avancement dans le processus de recrutement.

Monsieur Yannis BOUGET propose de recruter un service civique en renfort administratif ou un contrat PEC. Madame LUCAS répond qu'il n'est pas possible de recruter un service civique puisque ces personnes sont recrutées pour la promotion de l'enseignement supérieur auprès des collègues, lycées et autres organismes.

Pour la solution d'un contrat PEC, il s'agirait donc d'un agent de catégorie C qu'il faut entièrement former, ce qui s'avère très chronophage.

Les membres du conseil poursuivent leurs échanges.

Suite aux échanges, les membres du conseil se mettent d'accord pour l'envoi d'un mail officiel au Directeur des ressources humaines afin d'obtenir un rendez-vous pour trouver une solution.

Madame ROY-DORAY fait remarquer le manque de soutien déclaré du CHU dans la réalisation du 2^{ème} cycle sur le territoire, et dans ce contexte, le risque majeur de désinvestissement des praticiens hospitaliers dans l'enseignement. Monsieur Arnaud WINER fait ainsi remonter les retours de plus en plus nombreux des praticiens hospitaliers impliqués dans l'enseignement et aborde également le point concernant les institutions hospitalières.

Les membres du conseil poursuivent leurs échanges.

Monsieur Patrick MAVINGUI informe dans le tchat du conseil avoir obtenu un rendez-vous avec le directeur des ressources humaines cette après-midi à 14h. Lors de cet entretien, 3 dossiers seront traités (remplacement de la cheffe de bureau DFGSM, remplacement de la gestionnaire DFGSM et remplacement de la cheffe de bureau Licence-Master).

Madame ROY-DORAY, ne pouvant pas assister à ce rendez-vous, demande à ce que Madame LUCAS puisse la représenter.

Monsieur Patrick MAVINGUI demande à ce que Madame LUCAS lui transmette les éléments nécessaires afin d'appuyer la demande (copie d'écran, compte rendu d'échange etc...).

Madame LUCAS intervient en précisant à nouveau qu'il n'est pas possible de créer une demande GED lorsqu'un agent a simplement émis une demande de mobilité. En effet, il faut attendre la validation de cette demande pour pouvoir entamer le processus de recrutement dans la GED. La validation de la demande de mobilité des agents concernés ne lui a été transmise qu'hier suite à une réunion avec la direction des ressources humaines.

	<p>Des échanges se poursuivent entre les membres du conseil sur l'anticipation à prévoir lorsqu'il y a des demandes de mobilités des agents.</p> <p>Monsieur Patrick MAVINGUI interpelle Madame LUCAS sur le sujet cité précédemment. Madame LUCAS précise que lorsqu'il y a une demande de mobilité, seule l'Université décide de la compensation que la composante recevra suite au départ de l'agent (compensation d'un poste de titulaire ou d'un contractuel).</p> <p>Monsieur Patrick MAVINGUI insiste sur sa volonté de vouloir régler cette situation de son côté auprès de la direction des ressources humaines.</p>
<p>6. Questions diverses</p>	<p>Questions de Monsieur Nicolas DIOTEL qui souhaiterait avoir des informations concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La valorisation des podcasts et autres supports pédagogiques (liée au référentiel d'équivalence horaire) <p>Monsieur Yannis BOUGET intervient en indiquant qu'un travail de fond sur le référentiel d'équivalence horaire a été mis en place mais est resté en suspens par manque de temps.</p> <p>Des échanges se poursuivent entre les membres du conseil à ce sujet. Monsieur Arnaud WINER indique ne pas pouvoir communiquer d'information tant que le document n'a pas été validé en conseil de faculté, il souhaite qu'il y ait des échanges sur ce « document de travail ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'avancée de discussion ou rencontre « recherche » au sein de l'UFR Santé. <p>Monsieur Olivier MEILHAC indique qu'au niveau des discussions recherche, il y a eu une première rencontre avec des laboratoires de l'UFR Santé (excepté PIMIT), ainsi qu'une rencontre de quelques futurs laboratoires. Il précise ne pas avoir encore rencontré le CIC mais que cela reste à prévoir.</p> <p>Cela a permis de visualiser les organismes prêts à porter des projets ou non.</p> <p>Sur l'animation de la recherche, Monsieur Olivier MEILHAC a proposé de créer une rencontre au sein de l'UFR Santé vers le 2^{ème} semestre (notamment dans le nouveau campus).</p> <p>Il propose de faire un bilan lors d'un prochain conseil.</p> <p>L'autre mission que le vice-doyen recherche souhaite mener à bien et la réactivation du CRBSP. Il précise qu'une rencontre se tiendra le 28 septembre prochain.</p> <p>Madame DORAY informe ne pas pouvoir être présente à cette rencontre puisque les états généraux de la santé se dérouleront les 28 et 29 septembre 2022 prochain à Paris.</p>
	<p>Les membres du conseil échangent entre eux pour le report de cette rencontre afin que l'ensemble des membres puissent y assister.</p> <p>Monsieur Patrick MAVINGUI alerte les membres du conseil concernant la semaine du 04 Octobre prochain qui représente les 40 ans de l'Université.</p> <p>Questions de Monsieur Patrick MAVINGUI qui souhaiterait avoir des informations concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'administration des unités de recherche (DETROI, EPI, CEPOIS). En effet, par rapport aux contractuels validés par l'UFR Santé (lors de la

campagne-emploi) depuis 1 an, aucun recrutement n'a été fait. Il indique être étonné de cette situation et souhaiterait en discuter.

- De plus, il indique également être surpris par la demande de mobilité de Madame SAMINADIN. En effet, lors de la bourse à l'emploi, sa demande a été validée sans que les unités de recherche en soient informées. Il indique ne pas comprendre la situation, puisque Madame SAMINADIN a effectué une demande de mobilité pour le sud alors que le laboratoire DETROI déménage également dans le Sud. Monsieur Patrick MAVINGUI pense que l'UFR Santé a manqué une opportunité de garder cet agent au sein du service.

Madame DORAY informe ne pas avoir été mise au courant de cette mobilité.

Monsieur Olivier MEILHAC répond que l'UFR Santé était au courant de ce changement suite à différents mails d'alerte ainsi que des échanges téléphoniques avec Madame LUCAS, qui devait se renseigner auprès du central pour étudier la faisabilité de publier le poste de contractuel à la bourse à l'emploi, cette opération n'a pas été autorisée. Cette demande avait été émise au moment de la campagne-emploi.

Madame LUCAS intervient en précisant que lors de la campagne-emploi il a été attribué à l'UFR Santé un poste de gestionnaire financière contractuel. L'agent ayant demandé sa mobilité, étant titulaire, n'a pas pu récupérer son poste.

Les membres du conseil échangent entre eux sur l'opportunité manquée par l'UFR Santé sur la demande de mobilité de l'agent sans compensation.

Madame LUCAS intervient en précisant avoir tenté de récupérer les postes vacants à la bourse à l'emploi mais n'a reçu que des refus. Elle précise qu'il faut que l'ensemble des procédures soient claires et que cela ne relève plus de de ses attributions.

Madame ROY-DORAY appuie les propos de Madame LUCAS et se demande quelles sont les suites à donner lorsque la direction des ressources humaines refuse les différentes solutions proposées.

Monsieur Patrick MAVINGUI reprend la demande exprimée ci-dessus concernant le besoin de recrutement de la gestionnaire financière pour les unités de recherche.

Madame LUCAS informe que la demande a bien été transmise dans la GED et que nous sommes dans l'attente de validation des procédures avant la commission qui sera organisée par le central (les recrutements sont tous centralisés à leur niveau).

Monsieur Olivier MEILHAC précise la répartition de la charge de travail, à savoir 50% pour le laboratoire DetrOI et les 50% restants à répartir entre les autres laboratoires.

Madame LUCAS répond que la fiche de poste a été affichée 50% unité de recherche et 50% UFR Santé mais rassure que la charge de travail pourra être répartie différemment une fois le recrutement fait et après avoir eu le recul nécessaire.

Questions de Madame Manon ROUSSELET :


- pour Monsieur Benoît ALLARD. En effet, il a effectué une demande d'ouverture d'UEO qui est en attente puisque le conseil d'UFR ne l'a pas validée. Peut-on encore le faire ?
Madame LUCAS répond que nous avons bien reçu les éléments de Monsieur Benoît ALLARD. Cependant, la campagne pour l'ouverture des UEO (organisée par le central) s'est clôturée bien avant. Il pourra le représenter l'année prochaine.

- Madame Manon ROUSSELET poursuit avec la question de Madame THIAN BO MOREL concernant les CEV. N'ayant pas eu de retour du service des ressources humaines, elle souhaiterait savoir si les intervenants peuvent malgré tout commencer les cours qui débiteront la semaine prochaine.
Madame ROY-DORAY répond favorablement au vu de la situation et informe que la régularisation se fera ultérieurement dans les plus brefs délais par nos services.
Madame LUCAS demande que les noms des CEV soient transmis au service des ressources humaines de l'UFR Santé.

- Madame Manon ROUSSELET termine en expliquant avoir un souci en Licence 2 sciences pour la santé pour le semestre 1. En effet, il lui manquerait un intervenant en physique chimie. Elle lance donc un appel aux membres du jury afin de savoir s'ils connaîtraient des personnes faisant de la physique et/ou de la chimie. Elle indique le volume horaire : pour la physique, il y aura 6h de CM et 60h de TP ; pour la chimie, il y aura 6h de CM et 12h de TD.
Elle précise qu'il y aurait la solution de faire intervenir l'inspecteur de physique/chimie. Cependant, les démarches sont plus longues.
Madame DORAY demande à ce qu'elle lui envoie le programme et se demande si les professeurs du secondaire pourraient intervenir. Elle informe avoir un rendez-vous avec le rectorat à ce jour et pourrait en discuter afin de trouver une solution.
Monsieur Olivier MEILHAC propose de faire intervenir des doctorants en physique/chimie pour ce type d'enseignement.
Madame DORAY demande à Madame Manon ROUSSELET de diffuser l'annonce à l'ensemble des membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à **13h35**

Secrétaire de séance

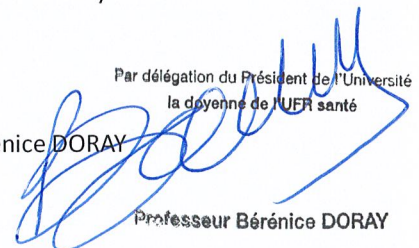


Maeva TECHER

La Doyenne

Par délégation du Président de l'Université
la doyenne de l'UFR santé

Bérénice DORAY



Professeur Bérénice DORAY